



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'Administration

Séance du 15 Novembre 2024

DELIBERATION N°2024/41

Extrait de la réunion du 15 novembre 2024 à 14h00, organisée à l'ADHL à Nîmes

2^e convocation sans obligation de Quorum

**PORTANT ADHESION REVOCABLE DE L'ADHL A L'ASSURANCE CHOMAGE POUR
LES AGENTS CONTRACTUELS**

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 1 votants

M. Christian BASTID,

Pour le Collège des membres associés : 1 votants

Mme Sylvie NICOLLE

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 0 votants

2 PROCURATIONS

Mme Françoise LAURENT PERRIGOT donne procuration à M. Christian BASTID

M. SERRE Christophe donne procuration à Mme Sylvie NICOLLE

12 ABSENTS EXCUSES

Mme BARDUCA-FAUQUET Laurence, Mme LAURENT-PERRIGOT Françoise, M. Rémi NICOLAS, M. Vincent BOUGET, M. Denis BOUAD, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Julien PLANTIER, M. Marc LARROQUE, Mme Amal COUVREUR, Mme Carole SOLANA, M. Philippe RIBOT, M. SERRE Christophe

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable Evelyne GIULIANI (excusée),
Inspecteur des Finances Publiques Nicolas SAUZET (excusé)

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement :

Mme Magali MONTICELLI, M. Nicolas JEANNET (excusé), Mme Baya DJAHNIT,

Mme Sindy PARGUEL (excusée).

DELIBERATION N°2024/41

- Vu** l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu** le Code du Travail, notamment ses articles L.5424-1 et 2,
- Vu** le décret n°2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public,
- Vu** la délibération n°4 du Conseil départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence départementale de l'habitat et du logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,
- Vu** les statuts de l'Agence,
- Vu** la note de synthèse envoyée aux membres du conseil d'administration,
- Vu** les pièces du dossier,

La réglementation prévoit qu'un employeur public puisse adhérer au régime d'assurance chômage pour ses agents contractuels et y contribuer au même titre qu'un employeur de droit privé. Cette adhésion est révoquée et conclue par contrat pour une durée de 6 ans reconductibles, signé entre l'administration employeur et l'URSSAF, pour le compte de l'UNEDIC.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'autoriser la transmission à l'URSSAF une demande d'adhésion révoquée au régime d'assurance chômage pour les agents contractuels de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement.

DELIBERE

Article 1 : D'autoriser le Président à transmettre à l'URSSAF une demande d'adhésion révoquée au régime d'assurance chômage pour ses agents contractuels.

Article 2 : D'autoriser le Président à procéder à toutes les formalités afférentes.

Résultat du vote : 4 voix POUR

VOTE A L'UNANIMITE, adopté

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide à la majorité d'approuver la présente délibération.

ARTICLE 3 :

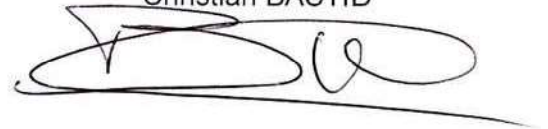
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE :

Contrat d'adhésion

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Christian BASTID



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 20/11/2024
- l'affichage le : 20/11/2024
- la transmission au représentant de l'Etat le :

